



APPORTS D'AMIANTE AU SICOVAD

Les apports d'amiante lié en déchèterie par des particuliers sont réglementés pour plus de sécurité et de traçabilité.



Tout dépôt en dehors des créneaux indiqués et ne respectant pas ces conditions sera refusé.
Tout dépôt sauvage devant le site ou dans la nature en général s'expose à des poursuites.

VOUS ETES UN PARTICULIER ? > DECHETERIE D'ARCHES

Avant tout dépôt en déchèterie :

- vous devez impérativement renseigner entièrement et de façon lisible le **Bordeau de Suivi de Déchets Amiantés qui est disponible dans les déchèteries du SICOVAD, au siège** (4 allée Saint-Arnould – 88 000 EPINAL) **ou en téléchargement sur le site www.sicovad.fr**, rubrique « pratique », page « votre demande ».
- vous devez **prendre rendez-vous par téléphone à la déchèterie d'Arches** (06 43 46 57 91) aux horaires d'ouverture de la déchèterie.
- vous devez apporter vos déchets d'amiante à des plages précises :
Mardi 13h - 17h30 / Jeudi 13h - 17h30 / Samedi 09h – 11h30
- vous êtes limité à **10 m² par semestre en apports d'amiante lié par particulier** (les autres types étant interdits, l'amiante sous forme de poudre par exemple)
- **vous devez effectuer vos dépôts dans les bennes ou des sacs ou sur palettes par vous-même**, sous le contrôle du gardien.

VOUS ETES UN PROFESSIONNEL ? > SOVODEB

- **Contactez SOVODEB, 11 rue Gilbert GRANDVAL - 88 000 EPINAL au 03 29 34 02 97 ou par mail : sovodeb@smdvosges.fr**. Les déchets d'amiante lié générés / apportés par les professionnels relèvent de leur responsabilité et sont strictement exclus des dépôts en déchèteries au SICOVAD.

————— **Rappel des horaires d'ouverture de la déchèterie d'Arches (fermée les jours fériés) :** —————

Toute l'année :

mardi, jeudi et vendredi de 13h à 18h

mercredi et samedi de 09h à 12h et de 13h à 18h

dimanche de 9 h à 12h